

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29568**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Responsable d'unité commerciale en commerces de gros

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des commerces de gros - CGI, confédération française du commerce interentreprises	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3044 - Commerces de gros

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable d'unité commerciale assure le relais de la politique de l'entreprise auprès de son équipe et veille à la qualité du service offert aux clients. Il/elle est chargé(e) d'appliquer les procédures en vigueur en matière de gestion commerciale, administrative et budgétaire d'un espace de vente en commerce de gros (agence, ...) auquel peut être associé un espace assurant des prestations de service (atelier).

En responsabilité directe de la performance de son commerciale, il/elle est chargé(e) d'effectuer des propositions quant à l'adaptation des actions commerciales à l'environnement local et d'assurer la mise en œuvre des différentes dimensions de la politique de l'entreprise. Il/elle représente et valorise l'image de l'entreprise auprès de ses partenaires.

L'équipe à manager se compose de commerciaux, de professionnels de la famille logistique (magasiniers, chauffeurs livreurs, ...) et parfois de professionnels de la famille technique (mécaniciens, techniciens de maintenance, ...).

Les principales situations professionnelles rencontrées sont :

- Le pilotage commercial (analyse des chiffres, élaboration des tableaux de bord, ...),
- L'animation de la politique commerciale de l'unité,
- Le management d'équipe,
- Le contact avec les clients professionnels,
- La gestion des stocks et des matériels de l'unité commerciale.

Capacités attestées :

Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales adapté à son unité commerciale ; Gérer les stocks et les matériels de l'unité commerciale
Organiser et animer une équipe ; Communiquer avec les clients professionnels, les services et les partenaires de l'entreprise ; Organiser et prioriser son activité de responsable d'unité commerciale ; Contrôler la mise en œuvre des procédures administratives et de QHSE

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les salariés titulaires du CQP Responsable d'unité commerciale en commerces de gros sont employés dans des entreprises des commerces de gros.

Les activités des entreprises des commerces de gros ou commerces interentreprises consistent à acheter et/ou vendre des biens à d'autres entreprises, à des détaillants, des industriels, des prestataires de services ou d'autres grossistes/négociants. Les marchandises peuvent être revendues en l'état (on parle de négoce pur) ou après fractionnement, reconditionnement. Chaque grossiste/négociant s'insère dans un circuit de distribution particulier, caractérisé par des produits, des fournisseurs et des clients professionnels spécifiques.

En 2016, 24 455 entreprises appliquaient la convention collective des commerces de gros

- Chef d'agence,
- Responsable de site,
- Responsable de centre de distribution, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1406 : Management en force de vente

Réglementation d'activités :

Selon le secteur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 6 unités de compétences :

Compétence 1 : Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales adapté à son unité commerciale

Compétence 2 : Gérer les stocks et les matériels de l'unité commerciale

Compétence 3 : Organiser et animer une équipe

Compétence 4 : Communiquer avec les clients professionnels, les services et les partenaires de l'entreprise

Compétence 5 : Organiser et prioriser son activité de responsable d'unité commerciale

Compétence 6 : Contrôler la mise en œuvre des procédures administratives et de QHSE

Chacune de ces unités de compétences peut faire l'objet d'une validation partielle. Toutes les unités doivent être validées pour que le CQP soit délivré.

Après un parcours de formation, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités :

- Production d'un écrit portant sur les activités de management d'une équipe commerciale sédentaire, la communication au sein de l'entreprise, le traitement des réclamations complexes, la gestion du temps et des priorités, le contrôle des procédures administratives et de QHSE
- Mise en situation : Présentation d'un plan d'actions commerciales ; Présentation d'une organisation permettant la gestion des flux physiques ; Animation d'une réunion d'équipe
- Entretien avec les évaluateurs sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de sa période de mise en pratique et, le cas échéant, au cours de son expérience antérieure. Cet entretien s'appuie sur le dossier professionnel produit par le candidat.

Par Validation des acquis de l'expérience, après l'étape de recevabilité de la demande, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

- Production d'un écrit portant sur les activités de management d'une équipe commerciale sédentaire, la communication au sein de l'entreprise, le traitement des réclamations complexes, la gestion du temps et des priorités, le contrôle des procédures administratives et de QHSE
- Mise en situation : Présentation d'un plan d'actions commerciales ; Présentation d'une organisation permettant la gestion des flux physiques ; Animation d'une réunion d'équipe
- Entretien avec les évaluateurs sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de son expérience. Cet entretien s'appuie sur le dossier professionnel produit par le candidat.

Le jury paritaire peut octroyer tout ou partie des unités de compétences composant la certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Membres de la CPNEFP des commerces de gros réunis en séance plénière
En contrat de professionnalisation	X	Membres de la CPNEFP des commerces de gros réunis en séance plénière
Par candidature individuelle	X	Membres de la CPNEFP des commerces de gros réunis en séance plénière
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	Membres de la CPNEFP des commerces de gros réunis en séance plénière

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Responsable d'unité commerciale en commerces de gros" avec effet au du 30 décembre 2017, jusqu'au du 30 décembre 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.cgi-cf.com/>

<http://observatoire.intergros.com>

Autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

18 rue des Pyramides 75 001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :